

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 juin 2011, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Bergeron, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Pause
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Engagement d'une inspectrice en environnement et bâtiments
 - adjointe - Nomination d'une adjointe au fonctionnaire responsable de l'émission des permis
 - Adhésion à la COMBEQ
 - Engagement des moniteurs
 - Engagement du responsable de l'écocentre
 - Engagement des préposées à la marina
 - Demande de dérogation mineure de Resto-bar Lake Side
 - Demande de dérogation mineure de Manoir du Lac William inc.
 - Constitution du comité PFM/MADA
 - Abonnement à la bibliothèque
 - Réclamation de N. Labranche
 - Remboursement des frais – F. Gariépy
 - Journée de formation – ressources humaines
 - Demande de commandite – Relais pour la vie
 - Demande d'appui – La Maison du CLDI
 - Prolongement des services municipaux – rue Labbé
 - États financiers OMH de Saint-Ferdinand
 - Adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de lotissement de l'ex-Saint-Ferdinand
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Saint-Ferdinand
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement concernant les quais
 - Avance de fonds pour la patrouille nautique
 - Maître de port
 - Terrain de pétanque
 - Réclamation de F. Aubre
- F) Rapport d'environnement et de voirie
- G) 2^e période de questions
- H) Présentation des comptes
- I) Clôture de la séance

Ajout du point suivant : eau de Vianney

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-146 Interversión des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-147 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2011 et de la séance spéciale du 16 mai 2011, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011, le procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2011 et le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2011, tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 7 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2011-06-148 Prévisions de sorties

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G. Garneau	députée S. Roy	Laurier-Station	05-05-2011
R. Vigneault	colloque SQ	Bécancour	12-05-2011
G. Blondeau	colloque SQ	Bécancour	12-05-2011
S. Tardif	colloque SQ	Bécancour	12-05-2011
C. Tardif	formation CLDÉ	Plessisville	27-05-2011
G. Garneau	Prix Dollard-Morin	Ste-Clothilde	02-06-2011
D. Langlois	Prix Dollard-Morin	Ste-Clothilde	02-06-2011
R. Vigneault	Prix Dollard-Morin	Ste-Clothilde	02-06-2011
G. Blondeau	Prix Dollard-Morin	Ste-Clothilde	02-06-2011
B. Barlow	Vente pour taxes	Plessisville	01-06-2011
B. Barlow	AGA Biblio	Nicolet	03-06-2011
S. Tardif	MRC Érable	Plessisville	22-06-2011

-149Engagement d'une inspectrice en environnement et bâtiment adjointe

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit prévoir la relève pour certains postes au sein de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris en charge la vidange des fosses septiques sur son territoire;

Attendu que Vicky Labranche est à l'emploi de la municipalité de Saint-Ferdinand depuis 2 étés pour la bande riveraine et depuis janvier 2011 pour le dossier de la vidange des fosses septiques;

Attendu que Vicky Labranche connaît déjà la municipalité de Saint-Ferdinand, qu'elle travaille sur des dossiers environnementaux avec l'inspecteur en environnement et bâtiment depuis le début de son emploi;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Vicky Labranche comme inspectrice en

environnement et bâtiment adjointe, selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « Accord des conditions d'engagement » à compter du 7 juin 2011 conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous les documents comprenant le contrat de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-150 Nomination d'une adjointe au fonctionnaire responsable de l'émission des permis

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que Vicky Labranche soit nommée adjointe au fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-151 Adhésion à la COMBEQ

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire l'inspectrice en environnement et bâtiment adjointe à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2011 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 199.37 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-152 Engagement des moniteurs

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'engager les moniteurs suivants au taux horaire de 9.65 \$ à compter du 27 juin 2011 pour 8 semaines selon un horaire variant de 3 à 35 heures par semaine : Jessy Breton, Sabrina L. Beaudoin, Carolyne Provencher, Sabrina Lambert, Émile Côté-Allaire, Krystelle Martineau Lambert, Sara Grenier et Pascale Nadeau. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-153 Engagement d'un responsable de l'écocentre

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'engager Jasmin Brochu comme responsable de l'écocentre pour environ 24 semaines à compter du 14 mai 2011 selon un horaire variant de 10 à 35 heures par semaine au taux horaire de 9.75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-154 Engagement des responsables de la marina

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'engager Judith Houde et Carolane Béliveau comme préposées de la marina au taux horaire de 9.65 \$ pour environ 15 semaines selon un horaire variant de 0 à 40 heures par semaine à compter du 21 mai 2011 jusqu'au 1^{er} septembre 2011. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-155 Dérogation mineure de Resto-bar Lake Side

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Resto-bar Lake Side pour le 365 rue Principale, savoir : en acceptant la construction d'un agrandissement de 2 pieds x 21 pieds et de 8 pieds x 33 pieds sur pieux à son bâtiment principal existant avec l'obligation de fermer de façon opaque l'espace vide sous l'agrandissement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-156 Dérogation mineure du Manoir du Lac William

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du Manoir du Lac William pour le 1020 route des Chalets afin de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge de recul avant du coin avant droit de 7,45 mètres au lieu de 7,50 mètres et avec une marge de recul avant du coin avant gauche de 7,31 mètres au lieu de 7,50 mètres ce qui représente une dérogation de 0,05 mètre par rapport à la réglementation en vigueur à droite et de 0,19 mètre par rapport à la réglementation en vigueur à gauche. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-157 Constitution du comité PFM/MADA

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le comité de la Politique familiale municipale / Municipalité amie des aînés de Saint-Ferdinand soit constitué des personnes suivantes : Kathleen Breton, Jessie Breton, Juliette Lemay Roy et Aimée-Rose Grenier Côté sous la présidence de Renée Vigneault, conseillère municipale responsable des questions familiales.

Son mandat consiste à :

- Planifier et coordonner les travaux relatifs à la mise à jour de la politique familiale (PFM) et à l'élaboration du plan d'action de municipalité amie des aînés (MADA);
- Participer à l'ensemble des activités relatives à la démarche;
- Assurer la mise en place d'un processus de consultation démocratique;
- Donner un avis sur les enjeux et les priorités d'actions de la politique;
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs concernés par la PFM et la démarche MADA;
- Susciter la concertation entre les différents acteurs et organismes travaillant à l'élaboration de la PFM et de la démarche MADA;
- Déposer, auprès du conseil municipal, un projet de politique familiale et un projet de plan d'action MADA;
- Promouvoir la politique familiale et la démarche MADA dans la communauté;
- Planifier et coordonner la mise en œuvre du plan d'action;
- Recueillir et analyser les informations pertinentes sur l'évolution du plan d'action;
- S'assurer de la mise en place d'outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et veiller à l'actualisation de ceux-ci;
- Poursuivre la réflexion sur l'évolution de la PFM et de la démarche MADA et sur l'intérêt d'y intégrer de nouvelles thématiques;
- Encourager la vision « PFM » et la vision « MADA » dans les dossiers municipaux;
- Assumer un rôle consultatif auprès du conseil municipal dans l'étude de dossiers susceptibles d'avoir une incidence sur la PFM et la démarche MADA;
- Assurer un lien avec la communauté pour toute action ayant un impact sur la PFM et la démarche MADA. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-158Abonnement à la bibliothèque

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu qu'à compter du 7 juin 2011, les tarifs d'abonnement pour la bibliothèque Onil-Garneau de Saint-Ferdinand soit de :

15 \$ par abonné résident (toute personne physique ayant son domicile légal à Saint-Ferdinand);

15 \$ par abonné extérieur (toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand mais qui paie des taxes municipales à Saint-Ferdinand [incluant la famille immédiate ayant son domicile au même endroit]);

15 \$ majoré d'un tarif de 100 \$ par abonné non-résident (toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-159 Réclamation de Nathalie Labranche

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de rembourser à Nathalie Labranche les frais encourus pour réparer les dommages causés à son véhicule lors d'un accrochage, soit 118.99 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-160 Remboursement de frais à Frédéric Gariépy

Considérant que l'entente signée le 1^{er} avril 2010 prévoit la construction d'une nouvelle rue par la municipalité d'une longueur de 150 pieds;

Considérant que le conseil municipal a refusé, en novembre 2010, la demande de M. Frédéric Gariépy d'ajouter du gravier pour prolonger la nouvelle rue;

Considérant que M. Gariépy a prolongé lui-même la nouvelle rue;

Considérant qu'il n'y a aucune construction pouvant justifier le prolongement de la nouvelle rue;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le conseil municipal ne rembourse pas les frais encourus par M. Frédéric Gariépy pour la construction du prolongement de la rue et son dynamitage au coût de 4 379.55 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-161 Journée de formation - ressources humaines

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser un élu et Michèle Lacroix à s'inscrire à la journée de formation « La rémunération attrayante : outils d'attraction et de mobilisation de vos employés » organisée par le CLD de l'Érable qui aura lieu le 15 septembre 2011 à Plessisville et de défrayer les frais d'inscription de 50 \$ par personne (taxes en sus) et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-162 Don au Relais pour la vie de la MRC de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de faire un don de 100 \$ au Relais pour la vie de la MRC de l'Érable pour la Société canadienne du cancer. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-163 Appui à la Maison du CLDI

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'appuyer la Maison du CLDI de l'Érable dans ses démarches pour obtenir une accréditation dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de la santé et des services sociaux et ce, sans engagement financier de la part de la municipalité de

Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-164 Prolongement des services municipaux - rue Labbé

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu que le conseil :

- ordonne les travaux de prolongement des services municipaux (aqueduc et égout) sur la rue Labbé
- autorise la dépense estimée à 13 665 \$ et s'approprie les deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux;
- fait ces travaux à petits contrats;
- autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des appels d'offres dans le but de retenir les services d'entrepreneurs pour les fins suivantes, si nécessaire; soit l'exécution des travaux et la fourniture de matériel;
- attribue la responsabilité de la coordination et de la supervision des travaux au contremaître des travaux publics;
- autorise l'embauche de transporteurs en vrac pour ledit projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-165 États financiers de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les états financiers au 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-166 Adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adopter le règlement no 2011-108 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils tel que lu par la secrétaire-trésorière. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT NO 2011-108

**RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS
ET DES VÉHICULES-OUTILS**

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service,

d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1

Le préambule et les annexes du présent règlement à la circulation des camions et des véhicules-outils en font partie intégrante.

Article 1.1

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs sur le même sujet incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 2

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Camion : un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des camions, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus;

Véhicule-outil : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Aux fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se trouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement.

Véhicule routier : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Livraison locale : la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien;
- Fournir un service;
- Exécuter un travail;
- Faire réparer le véhicule;
- Conduire le véhicule à son point d'attache.

Point d'attache : le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

Véhicule d'urgence : un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2), un véhicule routier de service d'incendie ou tout autre véhicule routier satisfaisant aux critères établis par règlement pour être reconnu comme véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Article 3

La circulation des camions et des véhicules-outils est interdite sur les chemins suivants, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement :

-Chemin Houle	-Chemin Payeur	-Chemin Plaud	
-Rang 5 sud	-Rang 5 centre	- Rang	6
sud			
-Rang 10 nord	-Route Turgeon	-Route William	
-Route McKillop	-Route Fortier	-Route Carey	
-Route Douville	-Route des Chalets	-Route Fréchette	
-Route Baril	-Route Lawrence	- Route Pinette	
-Route Sammy	-Route Dussault (voir 3.1)		
-Route du Domaine du Lac (voir 3.1)			
-Côte de l'Église	-Rue Principale (voir 3.1)		
-Rang 2 Sud (de la route Vianney jusqu'à la limite du territoire, route de la Grande-Ligne vers Saint-Julien)			

Article 3.1

La route du Domaine du Lac est ouverte à la circulation des Véhicules lourds sur une longueur de 1.2 kilomètres à partir de son intersection avec le rang 10 Sud.

La route Dussault est ouverte à la circulation des véhicules lourds sur une longueur de 100 mètres à partir de la limite du territoire de la municipalité d'Irlande (Arrêt-stop) jusqu'au début du pont no 4623 situé sur la route Dussault.

La rue Principale est ouverte à la circulation des véhicules lourds sur une longueur de 1.6 kilomètres, soit jusqu'à la Côte de l'Église à partir de l'intersection de la route 165 et de la rue Principale du côté Nord-Ouest (côté vers St-Pierre-Baptiste).

Article 4

L'article 3 ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale.

En outre, il ne s'applique pas :

- a) aux véhicules hors-normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machine agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme;
- c) aux dépanneuses;
- d) aux véhicules d'urgence.

Article 5

Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue dans le Code de la sécurité routière.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à St-Ferdinand, ce 6e jour du mois de juin 2011

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 18 avril 2011

Adoption : 6 juin 2011

Approbation MTQ :

Publication :

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE L'EX-SAINT-FERDINAND

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, donne avis qu'à une session subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no 890405-B de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, lequel a pour objet de créer de nouvelles subdivisions de terrain pour des terrains de roulottes uniquement sur un terrain de camping. Les terrains auront une superficie minimale de 1000 pieds carrés et maximale de 4000 pieds carrés.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'EX-SAINT-FERDINAND

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis qu'à une session subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, lequel a pour objet d'implanter de nouvelles normes pour les bâtiments accessoires et d'ajouter de nouvelles définitions, telles que Camping, piscine, spa dans une partie de la zone AFG-1.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT no 9910.zon DE L'EX-SAINT-FERDINAND CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS

Monsieur Gérard Garneau, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'ajouter à l'article 3, la définition de « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle », d'ajouter à l'article 4 le point « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle » en indiquant les normes pour ladite zone, de modifier l'article 4 pour les normes de « Quai à emplacements multiples : zone récréo-touristique » et « Quai à emplacements multiples : zone commerciale ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

2011-06-167 Avance de fonds pour la patrouille nautique

Attendu que l'Association des Riverains du Lac William a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme Placement Carrière Été 2011;

Attendu que cette demande a été acceptée par le gouvernement fédéral pour l'embauche de deux patrouilleurs nautiques;

Attendu que la subvention ne leur sera versée qu'à la fin du projet;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu de faire une avance de fonds à l'Association des Riverains du Lac William pour le projet de la patrouille nautique de 7 500 \$ et que l'Association des Riverains du Lac William rembourse à la municipalité tous les montants versés des subventions reçues autant du fédéral que du provincial pour ce projet; cependant s'il y a un excédent entre l'avance versée par la municipalité et le coût réel du projet, l'Association des Riverains du Lac William remboursera cet excédent. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-168 Nomination d'un maître de port

Attendu que depuis 70 ans, les Escadrilles canadiennes de plaisance jouent un rôle majeur dans la culture nautique au Canada;

Attendu que M. Alain Gamache a toutes les qualifications nécessaires pour informer les gens sur la sécurité nautique et est membre de l'Escadrille Canadienne de Plaisance;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire se prévaloir des services gratuits d'un Maître de Port pour la marina de Saint-Ferdinand;

Attendu que M. Gamache est un bénévole formé en sécurité nautique qui pourra monter à bord des embarcations pour vérifier l'équipement de sécurité et les autres exigences, déceler les problèmes et aborder des questions de sécurité nautique générales;

Attendu que la formation et la prévention sont les principaux éléments de ce programme et que ledit programme ne prévoit jamais de sanctions, il permet par contre d'en apprendre davantage sur les activités sécuritaires sur l'eau;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est prête à mettre tout en œuvre pour donner le plus d'information possible à tous les utilisateurs de notre plan d'eau, le lac William, afin d'utiliser le lieu en toute sécurité;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu de nommer Alain Gamache, maître de port à la marina de Saint-Ferdinand, de lui donner accès à la marina de Saint-Ferdinand et d'agir en tant que Maître de Port. Cette entente est pour une durée d'un an à partir de la date de la présente.

De plus, le programme de VCEP (vérifications de courtoisie de l'Escadrille de Plaisance) sera disponible la fin de semaine du 11 et 12 juin, du 9 et 10 juillet, le 20 août et le 27 août et du 17 et 18 septembre 2011, ces dates peuvent être modifiées puisque c'est du bénévolat et selon la température. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-169 Réclamation de Françoise Aubre

Considérant que la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée dans l'accident subi par Mme Françoise Aubre le 28 avril 2011,

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil municipal ne rembourse pas la réclamation de Mme Françoise Aubre au montant de 834.48 \$ pour les dommages subis à son véhicule. Adopté à l'unanimité conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-170 Aqueduc de Vianney

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu de demander deux estimés de coût pour le

forage d'un puits de dimensions de 6, 8, 10 et 12 pouces et de demander à la Fabrique de St-Jean-Baptiste-Vianney l'autorisation de forer ce puits sur son terrain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-171 Rapport de voirie

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'activités de mai 2011 tel que présenté par Claude Bergeron, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-172 Rapport d'environnement

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mai 2011 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 4 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2011-06-173 Présentation des comptes

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de mai 2011 tels que présentés pour un montant de 334 489.30 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-06-174 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 21h20. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière